

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 2 juin 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve

Également présents : M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observatrice : Mme Nathalie Ricard

Absents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Serge Gagnon

CE-2021-590-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h.

CE-2021-591-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-592-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 mai 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

CE-2021-593-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par le comité exécutif pour la période du 8 au 28 avril 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'alinéa 1 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-594-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des

contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 9 mai 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-595-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-596-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-597-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de création et d'abolition d'un poste permanent, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-598-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauche et de nomination, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-599-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par la Direction du loisir et de la vie communautaire, de la liste des subventions, dons et commandites octroyés en 2020, et en recommande le dépôt au conseil municipal.

CE-2021-600-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise l'inscription de la conseillère Nathalie Ricard à une formation virtuelle, qui aura lieu le 3 juin prochain, intitulée *Paysage culturel, un patrimoine collectif* donnée par Action patrimoine.

QUE les frais d'inscription soient imputés conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

QUE les frais pour participer à cette formation, le cas échéant, soient et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives, le tout conformément à ce qui est prévu au règlement numéro 688 concernant le remboursement des dépenses des élus.

CE-2021-601-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) du 26 mars 2021.

CE-2021-602-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM) du 4 mai 2021.

CE-2021-603-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 29 mars 2021.

CE-2021-604-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la promesse d'achat par la Ville de Terrebonne à 9182-5232 Québec inc., d'une partie du lot 5 887 516 du cadastre du Québec (lot projeté 6 427 517), d'une superficie de 2 000 mètres carrés, au montant de 650 000 \$ (soit un total de 747 337,50 \$, taxes incluses), et ce, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente, dont notamment mais sans limitation, la condition d'octroi de servitudes réelles et perpétuelles de passage et d'utilités publiques par 9182-5232 Québec inc.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite promesse d'achat, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente substantiellement conforme à la promesse d'achat, incluant les servitudes réelles et perpétuelles mentionnées à ladite promesse d'achat, à être préparé par le notaire mandaté par la Ville, ainsi que tous documents afférents.

QUE la Direction de l'urbanisme durable soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le plan de lotissement de l'arpenteur-géomètre, Normand Fournier du Groupe Meunier, daté du 23 février 2021, (dossier 31 346) sous le numéro 27 432 de ses minutes.

QUE tous les frais inhérents à la transaction soient à la charge de la Ville de Terrebonne.

CE-2021-605-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise la demande de tournage de la docu-réalité « *Si on S'aimait* », de Productions Sosa III inc., le 5 juin 2021, entre approximativement 7 h et 19 h dans le Vieux-Terrebonne, sur l'Île-des-Moulins, et ce, tel que détaillé au dossier décisionnel.

CE-2021-606-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement modifiant le règlement sur la population animale*, sous le numéro 3501-1.

CE-2021-607-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'approuver le budget de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 au montant de 1 237 300 \$.

QUE l'excédent affecté « Élection » au montant de 620 000 \$ soit utilisé afin de l'ajouter au montant de 50 000 \$ déjà prévu au poste budgétaire « Élection », représentant un total de 670 000 \$.

QUE l'excédent de fonctionnement non affecté (COVID-19) au montant de 567 300 \$ soit approprié.

QUE les amendements budgétaires détaillés au dossier décisionnel soient autorisés.

CE-2021-608-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter la rémunération du personnel électoral, tel que détaillée au dossier décisionnel.

CE-2021-609-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de permettre à toute personne inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et âgée de 70 ans ou plus le 7 novembre 2021, de pouvoir voter par correspondance à l'élection générale municipale et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande.

QUE le vote par correspondance ne soit pas utilisé pour toute personne inscrite sur la liste électorale comme électeur non-domicilié lors de tout scrutin. À cet effet, d'abroger et résilier la résolution du conseil municipal du 15 juin 2009 portant le numéro 309-06-2009.

QU'une copie conforme de la résolution du conseil municipal soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

CE-2021-610-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement modifiant le règlement 734 sur la gestion contractuelle, afin de prévoir des mesures favorisant l'achat québécois pour les contrats comportant une dépense inférieure au seuil prévu pour une demande de soumissions publiques, pour une période de trois ans*, sous le numéro 734-3.

CE-2021-611-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser la trésorière à effectuer le virement des sommes suivantes de l'excédent de fonctionnement non affecté vers les excédents de fonctionnement affectés, tel que décrit ci-dessous :

Taxe infrastructures	8 446 \$
Développement économique	72 825 \$
Fonds de l'arbre	25 089 \$
Remplacement surface soccer football /école Armand-Corbeil	32 201 \$
Règlement numéro 149	30 757 \$
Règlement numéro 180	1 715 \$
Règlement numéro 177	299 657 \$

Règlement numéro 345	2 626 \$
Frais de refinancement	293 619 \$
Dettes règlements TECQ III	247 285 \$
Réserve remplacement immo gymnase pôle	33 293 \$
Total :	1 047 513 \$

CE-2021-612-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser la trésorière à effectuer le virement des sommes suivantes de l'excédent de fonctionnement non affecté vers les excédents de fonctionnement affectés, tel que décrit ci-dessous :

Déneigement	1 000 000 \$
Prévoyance	1 000 000 \$
Total :	2 000 000 \$

CE-2021-613-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la Lettre d'entente 2021-02 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 2326, afin d'amender le Régime complémentaire de retraite (RCR) des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne pour rectifier le texte du RCR en conformité avec la Lettre d'entente 2019-01-BL, entente de principe sur la *Loi 15*, en enlevant la cotisation minimale requise.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-614-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'entente entre la Ville de Terrebonne et la Sûreté du Québec relative au prêt de services de policiers du Service de police de Terrebonne affectés à l'Escouade régionale mixte de la Rive-Nord (ERM), d'une durée de quatre (4) années, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-615-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser le financement des projets de réaménagement des bureaux situés au 748 et 790 rue Saint-Pierre, et ce, pour une dépense approximative de 320 000 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont :

- Le financement à même l'excédent de fonctionnement non affecté; et
 - Un amendement budgétaire vers le projet d'immobilisation.
-

CE-2021-616-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter la définition « **Services professionnels et travaux de plantation d'arbres sur le boulevard des Entreprises** » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 767, soit l'objet n° 2.

QUE le montant relatif à l'objet n° 2 sera d'un montant maximal de 100 000 \$.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt parapluie numéro 767 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

CE-2021-617-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la participation au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec pour son projet du poste Judith-Jasmin concernant le projet du sentier n° 1 Alta Vista - Transport actif et mise en valeur de milieux naturels.

QUE le comité exécutif mandate le directeur général afin de soumettre à Hydro-Québec, pour approbation, la *Fiche de présentation de l'initiative – Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)* dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui sera allouée.

QUE comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la *Convention de réalisation d'initiatives dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée* à intervenir avec Hydro-Québec, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE la Ville de Terrebonne demande à Hydro-Québec de lui verser la somme de 586 990 \$ pour son projet, sur la somme allouée totale de 2 386 990 \$ pour le projet du poste Judith-Jasmin.

CE-2021-618-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de décréter l'acquisition par voie d'expropriation, aux fins d'aménagement d'une rue, d'une partie du lot 2 575 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption, d'une superficie approximative de 24 525,8 mètres carrés, située sur le chemin des Quarante-Arpents, à l'ouest de la montée Dumais, à Terrebonne, lequel lot appartient à 9006-5731 Québec inc.

QUE Me Paul Wayland de la firme DHC Avocats, soit mandaté pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

QU'une dépense de 446 476,67 \$, taxes incluses, soit autorisée pour permettre cette acquisition.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-619-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'entente entre la Ville de Terrebonne et la Société québécoise des infrastructures pour l'exécution des travaux de construction, d'entretien et de démantèlement d'un chemin d'accès temporaire, à l'utilisation d'un terrain appartenant à la Ville de Terrebonne, et aux droits de passage temporaires permettant l'accès aux chantiers de construction de l'école secondaire Gabrielle-Roy, du Quartier général de police et d'une station de pompage.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente intitulée *Autorisation à l'exécution de travaux et droits de passage temporaires*, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-620-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA21-3015 à **LES ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des portes et fenêtres en aluminium et les gouttières de la bibliothèque Judith-Jasmin et le remplacement des gouttières du bureau seigneurial, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 570 868,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, ainsi qu'un montant pour les contingences de construction de 85 630,00 \$, taxes incluses, afin de pallier aux conditions existantes du bâtiment et à d'éventuelles modifications nécessaires pouvant survenir en cours de réalisation.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-621-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter la définition « **Acquisition par expropriation d'une partie du lot 5 590 422 du cadastre du Québec aux fins d'espace vert et de passage piétonnier** » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 760, soit l'objet n° 1.

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

QUE l'acquisition par voie d'expropriation, aux fins d'espace vert et de passage piétonnier, soit décrétée pour une partie du lot 5 590 422 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption, d'une superficie approximative de 500 mètres carrés, située entre la rue de Compostelle et l'avenue Urbanova, dans la Ville de Terrebonne, dont le plan montrant approximativement en bleu la partie dudit lot à exproprier est annexée à la présente recommandation pour en faire partie intégrante, lequel lot appartient à Les Entreprises Réjean Goyette inc.

QUE Me Martine Burelle, avocate, soit mandatée pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

QU'une dépense approximative de 34 855,93 \$, soit 69,71 \$/mètre carré, plus les taxes applicables, soit autorisée pour permettre cette acquisition, de laquelle une somme approximative de 24 399,15 \$, correspondant à 70 % de la valeur de la partie expropriée du lot 5 590 422 du cadastre du Québec selon la valeur au rôle d'évaluation, sera versée à titre d'indemnité provisionnelle au propriétaire dudit lot.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-622-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'*Entente de collaboration* numéro 202 059 entre la Ville de Terrebonne et le gouvernement du Québec relativement au partage des coûts pour la réalisation du projet de réparation du pont (P-03842) situé sur le chemin Forest au-dessus de la rivière Saint-Pierre, à Terrebonne.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente de collaboration, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-623-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 82 sur le bruit et les nuisances afin de modifier les heures encadrant la limite de bruit à l'extérieur des bâtiments, abroger la prise de mesure du bruit à l'intérieur des*

bâtiments ainsi que modifier les amendes imposées en cas d'infraction, sous le numéro 82-5.

CE-2021-624-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne, suite à la recommandation d'appui de la Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET-2021-05-07/01), mandate le Comité de coordination au développement municipal (CCDM) afin de travailler avec le promoteur à l'élaboration d'un concept Ville-Promoteur pour le projet de développement de District Moody inc, représenté par monsieur Mathieu Jean-Marie, pour un maximum de 900 unités d'habitation pour les lots numéros 2 439 204, 2 439 205, 2 439 208, 2 439 209, 2 499 202, 2 915 408, 2 915 865, 2 915 878, 2 915 880 et 2 915 881 du cadastre du Québec.

CE-2021-625-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir les limites de la zone 8870-51 et d'en modifier la grille des usages et des normes pour le projet d'agrandissement de la place commerciale sise au 6160 rue Rodrigue (secteur La Plaine)*, sous le numéro 1001-335.

QUE le greffier soit autorisé à procéder à un appel de commentaires écrits pour une période de quinze (15) jours et remplacer ainsi l'assemblée publique de consultation relativement audit projet de règlement, et ce, conformément au décret 735-2021 du 26 mai 2021, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

CE-2021-626-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone 8867-08 (secteur du chemin Gascon à La Plaine)*, sous le numéro 1001-336.

QUE le greffier soit autorisé à procéder à un appel de commentaires écrits pour une période de quinze (15) jours et remplacer ainsi l'assemblée publique de consultation relativement audit projet de règlement, et ce, conformément au décret 735-2021 du 26 mai 2021, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

CE-2021-627-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser la création d'une réserve financière au montant de 500 000 \$, pourvue annuellement par affectation, permettant la disponibilité de fonds pour la mise en valeur et la protection du patrimoine.

CE-2021-628-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 9462-55 et 9462-663 à même une partie de la zone 9462-66, d'autoriser dans la zone créée 9462-663 l'usage « Multifamilial 13 logements et plus » et certaines classes d'usages commerciaux, sous le numéro 1001-329.*

QUE le greffier soit autorisé à procéder à un appel de commentaires écrits pour une période de quinze (15) jours et remplacer ainsi l'assemblée publique de consultation relativement audit projet de règlement, et ce, conformément au décret 735-2021 du 26 mai 2021, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

CE-2021-629-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne, suite à la recommandation d'appui de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL-2021-05-05/01), adopte le « Plan de développement 2021-2030 des bibliothèques publiques de la Ville de Terrebonne ».

CE-2021-630-REC **Résolution amendée par CE-2021-716-REC**

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de conclure une entente-cadre avec la firme **ESRI CANADA INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services professionnels SA21-8006 pour des banques d'heures en conseil et développement en lien avec les produits Esri, au taux horaire de la soumission, soit pour un montant maximal de 1 580 100 \$, taxes incluses, pour une période de 3,5 ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

CE-2021-631-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne exerce la deuxième option de renouvellement prévue au contrat SA19-8003, octroyé à la société **LES SYSTEMES CYBERKAR INC.**, pour le support des équipements d'urgence et des systèmes véhiculaires de la Direction de la police et de la Direction de l'incendie au montant de 184 161,69 \$, taxes incluses, pour une durée de 12 mois, soit du 15 juin 2021 au 14 juin 2022, majorant ainsi le montant total du contrat de 204 479,45 \$, taxes incluses, à un montant de 542 294,81 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-632-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 14 h 15.

Président

Greffier